



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 31 août 2020, le règlement suivant :

RCA19-14009-3: Règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2020) ».

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : **www.ville.montreal.qc.ca/reglements**.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 1^{er} septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet et Bureau Accès Montréal de l'arrondissement](#)